

LE COMPOSTAGE

Restes de repas, épluchures, déchets du jardin, 30% de nos poubelles sont compostables !

Que mettre dans un composteur ?

- Herbes
- Feuilles mortes
- Branchages, broyat de bois
- Féculents
- Essuie-tout et mouchoirs en papier
- Marc de café, thé
- Coquilles d'œufs concassées



Brûler ses déchets végétaux est interdit, si vous n'avez pas de composteurs, vous pouvez opter pour le mulching, le broyat de bois, le paillage ou encore vous rendre en déchetterie ou à la benne à déchets verts située rue de Vezelois.

Comment acheter le composteur du Grand Belfort ?

Le Grand Belfort propose des composteurs de 280 litres pour la moitié de son prix (25€ au lieu de 50€).

Pour le commander, il vous suffit de remplir un formulaire sur grandbelfort.fr/dechets ou d'appeler le 03 84 90 11 71

J'AIME MON CHIEN J'EN SUIS RESPONSABLE ET J'EN PRENDS SOIN

La faune a besoin de calme pour se reproduire et pendant cette période de reproduction des animaux et de nidification des oiseaux, il est plus que nécessaire de respecter l'arrêté ministériel qui stipule que les chiens doivent être tenus en laisse du 15/04 au 30/06.



Nous profitons également de ce moment pour rappeler à tous les propriétaires qu'il est de leur responsabilité de bien vouloir ramasser les déjections de leur compagnon à 4 pattes

Association Mon Village

La situation sanitaire semble s'améliorer mais pour l'instant les activités restent suspendues. Seules les randonnées ont reprises dans le respect des recommandations sanitaires. Les adhérents sont informés du calendrier. Pour plus d'informations vous pouvez contacter Nicole Lab au 03 84 22 06 70.

La reprise des autres activités se fera si possible à partir de mi-mai en suivant les conseils des autorités, en attendant, il est important de rester prudent.



SOMMAIRE

- Campagne de recrutement JSP
- PÉRISCOLAIRE
- Bibliothèque
- Pain à Chèvremont
- Sac solidaire
- Financement des investissements
- Conseil municipal
- Le compostage
- J'aime mon chien j'en suis responsable
- Association mon village

MAIRIE DE CHÈVREMONT
2 rue de l'église
90340 CHÈVREMONT

■ **Accueil :**
03 84 21 08 56

■ Horaires :

- Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h à 12h
- Le jeudi de 13h à 17h
- Le samedi de 9h à 12h

■ **Site internet :**
www.chevremont.fr

■ **Courriel :**
mairie@chevremont.fr

INFO & ACTU

CAMPAGNE DE RECRUTEMENT DES JEUNES SAPEURS POMPIERS

La campagne des jeunes sapeurs pompiers va débuter. Si vous êtes intéressés et que vous avez entre 13 ou 14 ans au 31 décembre, vous pouvez demander un dossier d'inscription **avant le 31 août** en écrivant à l'adresse jspbelfort90@gmail.com.

Un diplôme de natation (minimum 50 mètres) sera à prévoir pour toute personne portant intérêt à rejoindre la section.



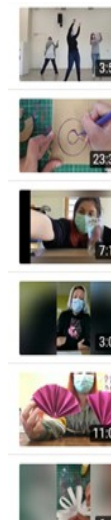
Périscolaire

Le confinement en s'amusant c'est possible !

Les animatrices du périscolaire ont profité de cette période pour faire des vidéos d'activités pour les enfants. Accessible depuis Youtube, des activités manuelles, de la relaxation ou encore de la danse étaient au programme.

Vous pouvez suivre ces vidéos depuis l'adresse suivante :

<https://youtube.com/channel/UCwY7IjNJaKZjBLLjov928iw>

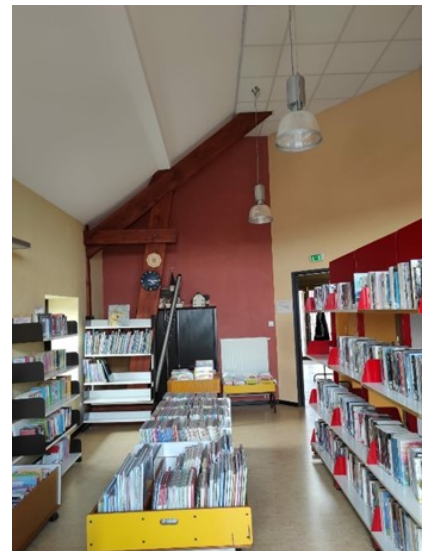


Bibliothèque

Suite aux travaux du centre culturel, la bibliothèque a déménagé à la maison des associations. Toujours en fonctionnement avec le système de click and collect, elle ouvrira au public en septembre (sous réserve des mesures sanitaires)

Des nouveautés sont arrivées et sont disponibles pour les prêts :

- Romans adultes,
- Livres ados ;
- Romans enfants.



DU PAIN A NOUVEAU DISPONIBLE SUR LA COMMUNE

La boulangerie CHASSARD ouvrira fin mai début juin un point de vente dans les locaux précédemment occupé par « la galantine » dans l'immeuble du galant.

Ce commerce mettra aussi à disposition des habitants de la commune des pâtisseries, viennoiseries et divers produits de sandwicherie.

Bienvenue à ce nouveau commerce souhaitons qu'il trouve sa clientèle et puisse prospérer durablement à Chèvremont.



SAC SOLIDAIRE ETUDIANT



Les étudiants sont particulièrement touchés par la pandémie (faibles ressources, solitude, absence de travail d'appoint). Des bénévoles et le département du Territoire de Belfort organisent la collecte de produits alimentaires et de première nécessité. Pensez à eux !

Points de collecte disponibles au 7 chemin du Berlin — 9 rue du Petit Bois et 51 rue de Pérouse

Nous vous invitons à mettre dans un sac en tissu réutilisable si possible : 1 repas (pâtes, riz, conserves...), 1 produit d'hygiène, 1 petite douceur, 1 produit utile (masques, affaires scolaires, loisirs...) ainsi qu'un petit message de réconfort !

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez consulter le lien du département qui explique tout sur Facebook <https://www.facebook.com/759599780718647/>

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DE LA COMMUNE—DERNIERE SUBVENTIONS OBTENUES

Plan de relance du département du Territoire de Belfort :

- changement des fenêtres de la Mairie : 9 020 € (50% du coût hors taxes des travaux)
- changement de la toiture des ateliers municipaux : 16 716 € (50% du coût hors taxes des travaux)

Dotation d'équipement des Territoires ruraux :

- réfection du plafond de l'Eglise de CHEVREMONT 56 819 € (30% de la seconde tranche des travaux hors taxes)
- désamiantage de la toiture des ateliers municipaux 8 684 € (40% du coût des travaux hors taxes)

LE CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL

Le Conseil Municipal s'est réuni un samedi matin afin de permettre au public d'assister à la séance, ce que ne permet pas une réunion en soirée, compte tenu du couvre-feu.

Cette réunion était essentiellement consacrée aux questions budgétaires.



Le Conseil Municipal adopte chaque année 5 délibérations :

- Le compte administratif élaboré par la commune : il s'agit de constater les résultats de l'exercice précédent, en l'occurrence l'exercice 2020.
- Le compte de gestion établi par le comptable du Trésor qui encaisse nos recettes et paie nos dépenses : il s'agit de constater que les comptes de celui-ci concordent avec ceux établis par la commune.
- Ces 2 constats étant entérinés, le Conseil décide de l'affectation du résultat de l'exercice soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.
- Après ces 3 étapes, le budget de l'année est présenté puis discuté et mis au vote.
- Enfin, les taux d'imposition sont fixés par le Conseil Municipal. Par le passé, la commune adoptait les taux d'imposition de la taxe professionnelle, de la taxe d'habitation, des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties. Suite à la réforme de la taxe professionnelle et à la suppression progressive de la taxe d'habitation, la seule marge fiscale des communes est le taux de ces 2 taxes foncières (bâti et non bâti). Ces taux restent inchangés en 2021.

De manière très globale, le budget de FONCTIONNEMENT se monte à 1 284 587 € en dépenses et en recettes.

Le budget d'investissement s'établit à 1 919 304 €.

Les principaux investissements budgétés sont :

- ⇒ la fin des travaux de l'école : 699 447 €
- ⇒ les travaux du centre village : 212 623 €
- ⇒ les travaux d'accessibilité de la Mairie : 80 880 €
- ⇒ divers travaux de voirie : 220 647 € dont 120 000 € pour les travaux du stratégique
- ⇒ la réfection du plafond de l'église : 207 000 €.



L'ensemble de ces délibérations a été adoptées à l'unanimité.

D'autres décisions ont ensuite été prises :

antenne TDF : en définitive le terrain d'emprise de l'antenne sera loué à TDF (2000 € par an et 1500 € par opérateur), diverses demandes de subvention : Grand Belfort pour le déplacement de la stèle commémorative des anciens combattants d'Afrique du Nord, Conseil Départemental pour des travaux de sécurisation au titre du produit des amendes de police, adoption du projet de sécurisation du stratégique et rémunération définitive du Maître d'œuvre, contrat de projet pour le suivi administratif des dossiers d'investissement, attribution d'une subvention à l'Association « Axel-Aire » (300 €), mise à disposition de locaux communaux dans le cadre du projet scolaire e-perischool (ateliers robotique, conception 3D, programmation d'objets connectés), adaptation du règlement de la restauration scolaire afin de mieux gérer les absences, adoption du règlement de fonctionnement de la ludothèque afin de pouvoir prêter les jeux

Des éléments plus complets concernant le budget figurent sur le site de la commune.